

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères
et du développement international

**Arrêté du 6 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 modifié
portant nomination des représentants du personnel
au comité technique d'administration centrale**

NOR : MAEA1624955A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 portant création du comité technique d'administration centrale du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 23 février 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2016 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale ;

Vu la correspondance de la CGT-MAE en date 23 août 2016 ;

Vu la correspondance de l'ASAM-UNSA en date du 5 septembre 2016 ;

Vu la correspondance de la CFTC-FAE-MAE en date du 5 septembre 2016 ;

Arrête

Article 1

L'article 1 de l'arrêté modifié du 18 mars 2016 susvisé est ainsi modifié :

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité technique d'administration centrale du ministère des affaires étrangères et du développement international pour un mandat de quatre ans :

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Titulaires :

- Mme Emmanuelle MERLET
- M. Thierry DUBOC
- Mme Gervaise DELAUNAY
- Mme Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV

Suppléants :

- M. Patrick SERVANTIE
- M. Claude DELARBOULAS
- Mme Sylvie CHAVENTRE
- M. Philippe TOULOUT

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Titulaires :

- Mme Valérie ROUBY
- M. Ludovic BORG-OLIVIER
- M. Erwan de GOUELLO

Suppléants :

- M. Pierre-Emmanuel BEHIER
- Mme Sylvie GAY
- M. Marc GESTAS

Au titre du syndicat CFTC-FAE-MAE

Titulaires :

- M. Olivier TULLIEZ
- M. Bernard KLEIN

Suppléants :

- Mme Anne LISKENNE
- M. Gaël VEYSSIERE

Au titre du syndicat CGT-MAE

Titulaire :

- M. Christophe JEAN

Suppléante :

- Mme Catherine RICAUD

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 6 septembre 2016

Pour le ministre des affaires étrangères et du
développement international et par délégation

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
Cédric MANUEL